

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 26 janvier 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **20 janvier 2015**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN -
M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE -
Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX -
M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL
- M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON -
M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLE - Mme Salima DJIDEL -
Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX -
M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT -
M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA -
Mme Jeanne JORDANOV - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX -
M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI -
Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 22H30 à 00H10
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à M. Bernard MACRET de 18H09 à 00H10
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 18H09 à 00H10
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H09 à 20H19
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H09 à 00H10
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 22H30 à 00H10
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 22H30 à 00H10
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 22H30 à 00H10.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CARROZ.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le rendu acte n'a pas appelé d'observation particulière.

DELIBERATION N° 2 - (E 016) - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport sur la situation en matière de développement durable.

Intervention(s): Mme TAVEL, Mme DJIDEL, M. BACK, M. BREUIL, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, Mme JACTAT.

Conformément à l'article L2311-1-1 du CGCT le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 (sans vote) :

Intervention(s): M. le Maire, M. SABRI, M. SAFAR, Mme SALAT, M. BRON, Mme D'ORNANO, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015 s'est tenu sur la base des documents transmis dans la convocation au conseil municipal.

DELIBERATION N° 3 - (A 009) - DEPLACEMENTS - Plan d'actions pour une logistique urbaine durable dans l'agglomération grenobloise

Intervention(s): M. WIART, M. SAFAR, M. BREUIL, Mme PELLAT-FINET, M. MERIAUX, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce Plan d'Actions pour une logistique urbaine durable dans l'agglomération grenobloise, engageant ainsi la ville de Grenoble à travailler avec l'ensemble des partenaires sur les actions définies.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 4 - (B 002) - SANTE PUBLIQUE - Nouveau Plan Municipal de Santé de la Ville de Grenoble pour les années 2016-2020

Intervention(s): Mme JACTAT, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme BOILEAU, M. CARROZ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les objectifs de santé ainsi que la démarche proposée pour l'élaboration du nouveau PMS de la ville de Grenoble pour les années 2016-2020

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 5 - (B 001) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Reconduction pour 2015 du dispositif de sonovigilance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La reconduction du dispositif de sonovigilance pour l'année 2015.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (B 003) - SANTE PUBLIQUE - Convention relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la ville, entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et le département de l'Isère relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles pour l'année 2015;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;**
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le département.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6 - (C 016) - SPORT - Réhabilitation du stade Village Olympique : autorisation de travaux et recherche de financement

Intervention(s): M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme RAKOSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le lancement des travaux pour la réhabilitation du stade Village Olympique,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible de la part des partenaires institutionnels.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (A 003) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Intervention(s): Mme BERANGER, M. FRISTOT, M. BRON, M. DENOYELLE, M. MALBET, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation publique d'une partie de la parcelle cadastrée section EN n°193, pour une contenance totale d'environ 185 m² et conformément au plan foncier ci-joint ;**
- de prononcer le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section EN n°193, pour une contenance totale d'environ 185 m² ;**
- de céder à ACTIS cette partie de la parcelle cadastrée section EN n°193, pour une contenance totale d'environ 185 m², préalablement désaffectée et déclassée ;**
- de dire que cette cession s'effectuera à l'euro symbolique, conformément aux conditions de la notice n°1 ci-annexée ;**
- d'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public de deux locaux situés Place de la Gare, consentie à Grenoble Alpe Métropole, conformément aux conditions de la notice n°2 ci-annexée ;**
- de mettre à disposition lesdits locaux à titre gratuit, conformément à la convention d'occupation ci-annexée ;**
- d'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire de plusieurs logements de fonction instituteurs consentie au Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux conditions de la notice n°3 ci-annexée ;**
- de mettre à disposition lesdits logements à titre gratuit, conformément à la convention d'occupation temporaire du domaine public ci-annexée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 9 - (A 006) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement Urbain de la Villeneuve - Vente de box dans le parking Arlequin situé 40 rue des Trembles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de vendre à Madame CHASSOULIER, dans le Parking Arlequin, un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros ;**
- de vendre à Madame BELLUARD, dans le parking Arlequin, deux box de 14 m² environ au prix global de 12 000 euros ;**
- de vendre à Monsieur ROCHEBLAVE, dans le Parking Arlequin, un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros.**

- de vendre à Monsieur TFORKA, dans le Parking Arlequin, un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (A 005) - URBANISME AMENAGEMENT - Attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) et à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) pour l'année 2014-2015. Récification matérielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'imputer le versement d'une subvention d'un montant de 13 300€ à l'ENSAG et d'un montant de 4 418€ à l'IUG autorisé en séance du conseil municipal du 27 octobre 2014, sur crédits 2015, ces 2 subventions étant inscrites au budget principal 2015 de la Ville.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (A 008) - ESPACES PUBLICS - Attribution d'une subvention pour l'adaptation de l'immeuble de la copropriété Les Constellations au nouveau dispositif de collecte des déchets

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention pour l'attribution d'une subvention, d'un montant maximal de 47 214,60 €TTC, pour l'adaptation de l'immeuble de la copropriété Les Constellations au nouveau dispositif de collecte des déchets

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (A 010) - CIMETIERES - Dénomination de l'allée centrale du cimetière Saint-Roch

Intervention(s): Mme JULLIAN, Mme CADOUX, M. CARROZ, M. SAFAR, M. DENOYELLE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination de l'allée centrale du cimetière Saint-Roch : allée Louis DA RONCH

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (C 003) - MONTAGNE - Conventions d'objectifs et de moyens, pour l'année 2015, dans le cadre du soutien aux sportifs de haut niveau pratiquant une activité de montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions à intervenir entre la ville de Grenoble et le Team Grenoble Isère Nordique, d'une part, et le Club omnisports des 7 Laux, d'autre part,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (C 004) - MONTAGNE - Maison de la Montagne : reconduction des conventions de mise à disposition de locaux associatifs pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition des locaux associatifs entre la ville de Grenoble et les associations "Syndicat National Moniteur Cyclisme Français", "Syndicat National des Professionnels d'Escalade et de Canyon", "Mountain Bikers Foundation" et "Fédération Française de Montagne et d'Escalade", ci-annexées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale (BMG) - Printemps du Livre 2015. Lectures au Théâtre municipal - Tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'inscrire les lectures musicales "Horizon" et "La Tristesse de la Terre" à la saison 2014-2015 du Théâtre municipal, dans les conditions tarifaires suivantes : plein tarif à 8 € et tous tarifs réduits à 6 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale (BMG) - Conventions de coopération avec la BPI du Centre Pompidou, l'ARALD et l'Université Stendhal-Grenoble 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer la participation de la bibliothèque municipale de Grenoble au réseau BiblioSésame, tant par les contributions des bibliothécaires que par le versement de l'adhésion 2015 au groupement d'achat, pour un montant de 692,31 €,
- de maintenir la participation de la ville de Grenoble et de sa bibliothèque au portail Lectura, et

d'accepter de verser la contribution annuelle 2015 qui s'élève à 6 700 €,

- de poursuivre le partenariat avec l'Université Stendhal-Grenoble 3, en vue de la transcription et de la valorisation des manuscrits et papiers de Stendhal, appartenant au fonds de la bibliothèque municipale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, telles qu'elles figurent en annexes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de partenariats dans le cadre de la valorisation de projets artistiques du conservatoire de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariats ci-annexées avec la Fondation Glénat, l'Université Stendhal et l'association "Jeunes Vents Bassons" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Lancement de la concertation - Désignation des élus et des personnalités qualifiées pour les comités de suivi et d'avis.
Intervention(s): Mme BERNARD, M. CAZENAVE, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par Mme BERNARD, sous amendé oralement par M. SAFAR. Celui ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner aux comités de suivi et d'avis qui participent à l'évaluation des projets culturels portés par les opérateurs sollicitant une subvention, les six représentants de la ville de Grenoble ainsi que leurs suppléants:

Titulaires

- Madame Marie-Madeleine BOUILLON
- Monsieur Emmanuel CARROZ
- Madame Anne-Sophie OLMOS
- Monsieur Pierre MERIAUX
- Madame Anouche AGOBIAN
- Monsieur Richard CAZENAVE

Suppléants

- Monsieur Antoine BACK
- Monsieur Olivier BERTRAND
- Madame Martine JULLIAN
- Madame Lucille LHEUREUX
- Monsieur Paul BRON
- Madame Sylvie PELLAT-FINET.

- d'adopter la liste des personnalités qualifiées pour siéger dans les comités d'avis et de suivi présentée en annexe n°2. Sur proposition de l'adjointe aux Cultures, cette liste pourra être complétée jusqu'au prochain conseil municipal (maximum 30 noms dans la liste) après consultation des élus membres de la commission communale permanente Temps libre et Savoirs.

Délibération : Adoptée

- Votes séparés :

- Sur les désignations :

3 listes sont présentées :

Liste présentée par le groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :

Titulaires :

Marie-Madeleine BOUILLON

Emmanuel CARROZ

Anne-Sophie OLMOS

Pierre MERIAUX

Mondane JACTAT

Thierry CHASTAGNER

Suppléants :

Antoine BACK

Olivier BERTRAND

Martine JULLIAN

Lucille LHEUREUX

Bernard MACRET

Laurence COMPARAT

Liste présentée par le groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Titulaire :

Anouche AGOBIAN

Suppléant :

Paul BRON

Liste présentée par le groupe UMP-UDI et Société Civile

Titulaire :

Richard CAZENAVE

Suppléant :

Sylvie PELLAT-FINET

Les listes ont obtenus les suffrages suivants :

- La liste présentée par le groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : **42 voix.**

- La liste présentée par le groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès : **8 voix.**

- La liste présentée par le groupe UMP-UDI et Société Civile : **7 voix.**

Sont élus :

Titulaires :

Marie-Madeleine BOUILLON

Emmanuel CARROZ

Anne-Sophie OLMOS

Pierre MERIAUX

Anouche AGOBIAN

Richard CAZENAVE

Suppléants :

Antoine BACK

Olivier BERTRAND

Martine JULLIAN

Lucille LHEUREUX

Paul BRON

Sylvie PELLAT-FINET

- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité :

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 2 Front National.

DELIBERATION N° 19 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Bourse des arts plastiques 2015 - attribution d'un montant de 3 000 € au lauréat de la 1ère session.

Intervention(s): Mme CADOUX, Mme BERNARD, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. CHASTAGNER, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de suivre l'avis du jury de la Bourse des arts plastiques, première session ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une bourse de 3 000 € au lauréat de la première session.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariats avec Supcréa, le Département de l'Isère et Médiamax.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariats et de la convention de mécénat ci-annexées avec Supcréa, le Département de l'Isère et la société Médiamax ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (C 015) - AFFAIRES SCOLAIRES - Mise à disposition du gymnase du Collège Olympique à la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Département de l'Isère la convention de mise à disposition du gymnase du Collège Olympique, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (C 008) - SPORT - Avenants aux conventions générales d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants aux conventions générales d'objectifs avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,

- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN.

DELIBERATION N° 23 - (D 002) - RELATIONS INTERNATIONALES - Protocole d'accord avec l'association "Arménie Echange et Promotion" pour l'année 2015. Convention d'objectifs et de moyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Arménie Echange et Promotion", le protocole d'accord ci-annexé, pour l'année 2015,

- de verser une subvention de 25 000 € à l'association "Arménie Echange et Promotion" au titre de l'année 2015, pour les activités engagées par cette association, ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (D 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Complément à la délibération N° 3-D016 du 15 décembre 2014 sur le transfert des personnels municipaux liés au passage en métropole et suppressions des emplois correspondants à la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transférer à Grenoble-Alpes-Métropole un emploi d'adjoint administratif pour la compétence "développement économique" et de le supprimer des effectifs de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 25 - (E 004) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Protocole transactionnel avec un usager du service public de l'eau dans le cadre de la convention de gestion transitoire du service public de l'eau conclue entre la ville de Grenoble et la SPL Eau de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'adopter le protocole transactionnel ci-annexé intervenant entre la ville de Grenoble et Monsieur Laurent Charles GUIGUI,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel avec Monsieur Laurent Charles GUIGUI.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (E 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.
Intervention(s): M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à un agent territorial d'un montant de 6 630,28 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 2 Front National

DELIBERATION N° 27 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Comité Social du personnel de la Ville de Grenoble.

- le conseil municipal prend acte de la mise à disposition ci-jointe.

DELIBERATION N° 28 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demande de protection fonctionnelle

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection juridique fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :

- faits en date du 13/11/2014**
- faits en date du 13/11/2014**
- faits en date du 22/11/2014**
- faits en date du 22/11/2014**

- de refuser de mettre en œuvre la protection juridique fonctionnelle pour les faits suivants :

faits de harcèlement moral. Refus au motif que les poursuites engagées par l'agent ont un caractère manifestement dépourvu de chances de succès

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur les 2 premiers alinéas : adoptés à l'unanimité.

- Sur le 3e alinéa : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 29 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, qui ont été présentées au Comité Technique du 20 janvier 2015.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 30 - (E 013) - FINANCES - Remboursements pour trop-perçus sur frais de mission

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le reversement de 15.695,05 euros par Monsieur, au titre de trop-perçus pour frais de mission, pour 5.295,05 € fin 2014 et le solde sur le premier trimestre 2015.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 31 - (E 014) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci –dessous

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)
- article 657363 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère administratif)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- Commission Métropolitaine
- Commission Temps libre et savoirs
- Commission Ville durable

13 janvier 2015,
14 janvier 2015,
15 janvier 2015,

Il est proposé au Conseil municipal de décider :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2015
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Ville durable

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE	13 300,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE-UPMF	4 418,00

TOTAL ARTICLE	17 718,00
---------------	-----------

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Métropolitaine

ASSOCIATION MEGAGRAWWW CREATIONS	2 900,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION	25 000,00
ONDA ITALIA	1 400,00
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG	9 200,00

Commission Temps libre et savoirs

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	18 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	4 000,00
BAJATIERE	
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	21 718,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 800,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	3 100,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	2 300,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	500,00
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES	4 215,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	3 000,00
CLUB OMNISPORTS 7 LAUX	8 000,00
LA FOULEE BLANCHE ASSOC.	2 500,00
TEAM GRENOBLE SKI DE FOND ASSOC	15 000,00

Commission Ville durable

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	5 000,00
-------------------------------------	----------

TOTAL ARTICLE	127 633,00
---------------	------------

TOTAL BUDGET	145 351,00
--------------	------------

Conclusions adoptées
Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur la subvention pour l'Université Populaire Européenne de Grenoble (UPEG) : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile.

- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN.

DELIBERATION N° 32 - (E 012) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de cession de droits d'auteur entre la ville de Grenoble et la société « Atelier-111 » sur les chartes graphiques de la nouvelle version de « La lettre RH » et du journal « Personnel ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur, joint en annexe, à intervenir avec la société « Atelier-111 » ;

- d'autoriser le Maire à signer ce contrat de cession, lequel comporte le paiement d'une somme de 2640 euros TTC à la société « Atelier-111 ».

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 33 - (E 009) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Intervention(s): M. BARBIER, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n° 14A260 à 14A262 et les avenants aux marchés n° 06A561, 12A323, 12A326, 12A328 et 12A331.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur l'avenant Plaine des Sports - Maitrise d'oeuvre : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.

- Sur les lots N°4, 6 et 9 du Renouvellement urbain de la Villeneuve - Construction d'un nouveau parking : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.

- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 34 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS.
Prestations faites par la Direction des Moyens d'Information. Année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS relative aux prestations de la Direction des Moyens d'Information, ci-joint ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

DELIBERATION N° 35 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de cession de droits d'auteur du documentaire Résister, d'un âge à l'autre entre la ville de Grenoble et l'association La Maison de l'Image, auteur de l'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de cession de droits d'auteur à intervenir avec l'association La Maison de l'Image, joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (E 017) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-8 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Dans le cadre de la visite officielle du Chef d'Etat Français en République du Kazakhstan
- du 4 au 6 décembre 2014 Grenoble-Paris aller retour - B. MACRET**

**Rendez-vous avec Anne TALLINEAU, Directrice Générale déléguée de l'Institut français
- le 9 janvier 2015 à Paris - B. MACRET**

**Conseil d'Administration du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS
- le 20 janvier 2015 à Paris - M. JACTAT**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H10